

**CANADA SNOWBOARD
ÉQUIPE NATIONALE DE HALFPIPE 2026-2027
FEUILLE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CRITÈRES DE SÉLECTION**

| | | |
|---|--|---|
| Équipe | Équipe nationale de halfpipe 2026-2027 | |
| Facteurs déterminant la taille de l'équipe | 5:1 Athlete to Coach Ratio (maximum) 2026-27 Anticipated FIS World Cup Quota Team Resources | |
| Composition du comité de sélection | Directeur HP (Park et Pipe) Coordonnateur HP Entraîneurs de l'équipe nationale HP (Halfpipe) | |
| Dates et échéances importantes | | |
| Fin de la saison Coupe du monde FIS 2025-2026 | 29 mars 2026 | |
| Invitation par courriel à soumettre une demande d'athlète | Entre le 1er avril et le 30 avril 2026 par l'administration du programme de haute performance (PHP). *Les athlètes (ou leurs parents/tuteurs s'ils sont mineurs) ainsi que leurs entraîneurs seront informés de leur statut d'admissibilité par courriel à l'adresse figurant dans SnowReg (le système d'adhésion de Canada Snowboard). | |
| Date limite de soumission | Sept (7) jours suivant l'avis d'invitation à soumettre une demande, au plus tard à 17 h HNP. | |
| Période de sélection | Épreuves de la Liste mondiale de points en snowboard (WSPL) du 1er avril 2025 au 1er avril 2026 | |
| Date limite d'appel | Les appels doivent être soumis conformément à la Politique d'appel de Canada Snowboard et doivent être reçus au plus tard à 17 h (HNP), dans les sept (7) jours suivant la date à laquelle l'athlète est avisé de la décision. | |
| Date de début de l'équipe nationale 2026-2027 | 1er juin 2026 (valide jusqu'au 31 mai 2027) | |
| Critères d'admissibilité | | |
| Compétitions admissibles | Épreuves WSPL du 1er avril 2025 au 1er avril 2026 | |
| Voies d'admissibilité | Voie A : Équipe nationale | Voie B : NextGen (Athlètes à 4-8 ans d'une première médaille olympique/championnat du monde) |
| Admissibilité des athlètes – Participation minimale | 2 épreuves Pro WSPL 1 épreuve Challenger WSPL | 1 épreuve Pro WSPL (ou Air Nation/Sr Nationals) 2 épreuves Challenger WSPL |
| Admissibilité des athlètes – Classement WSPL Halfpipe minimal | Classement canadien : Top 10 hommes Top 7 femmes Classement mondial : Top 75 | Classement canadien : Top 15 hommes Top 15 femmes Classement mondial : Top 125 |
| Admissibilité des athlètes – Âge d'entrée dans la voie | S.O. | Nés entre 2007 et 2012 |
| Exceptions | Veuillez consulter le Protocole général de sélection (PGS) du programme de haute performance de Canada Snowboard pour les dispositions relatives aux limitations liées à la santé et aux circonstances exceptionnelles. https://www.canadasnowboard.ca/files/CS%20General%20Selection%20Policy_FR_100325.pdf | |
| EXIGENCES DE SOUMISSION | | |
| Formulaire de demande | https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScnGEUFSjSk0cU52YL4EILF1Fe9MAOIb36F3Lm-T2Mid3nNzw/viewform | |
| Tableau des habiletés | À fournir aux athlètes et aux entraîneurs admissibles | |
| Information sur le tableau des habiletés | Il est important d'examiner attentivement le système de classement des niveaux d'habileté de 1 à 10 présenté dans le document lié et d'indiquer avec précision votre niveau d'habileté actuel ou celui de votre athlète. Les nouvelles habiletés doivent correspondre à des habiletés réussies pour la première fois au cours de la saison 2025-2026. | |
| Vidéo | Les vidéos soumises doivent présenter au minimum une (1) descente complète en halfpipe ainsi que les habiletés les plus difficiles et/ou les plus performantes indiquées dans le tableau des habiletés soumis. Toute habileté identifiée comme faisant partie des habiletés les plus difficiles ou les plus performantes, mais qui n'est pas démontrée dans la vidéo soumise et validée par le comité de sélection, sera retirée du tableau des habiletés aux fins du classement. | |
| Classement et processus | | |
| Voies de classement | Voie A : Équipe nationale | Voie B : NextGen (Athlètes à 4-8 ans d'une première médaille olympique/championnat du monde) |
| Priorité de classement 1 Classement/points WSPL Halfpipe | 45 % | 35 % |
| Priorité de classement 2 Habiletés fondamentales | S.O. | 20 % |
| Priorité de classement 3 Habiletés de compétition / uniques / créatives | 30 % | 15 % |
| Priorité de classement 4 Amplitude | 10 % | 10 % |
| Priorité de classement 5 Progression saisonnière (nouvelles habiletés) | 15 % | 20 % |
| Équations de classement – Priorité 1 R = rang canadien P = points X = EN : 1000, NG : 500 | Priorité 1 = 45 - (R + ((X - P)/25)) | Priorité 1 = 35 - (R + ((X - P)/20)) |
| Équations de classement – Priorités 2/3/4/5 Les calculs des habiletés seront effectués dans le tableau des habiletés et confirmés par la soumission vidéo. | Priorité 3 = (% compétition total + % créatif/unique total) x 0,30 Priorité 4 = moyenne des scores d'amplitude de toutes les habiletés Priorité 5 = total des nouvelles habiletés selon les scores de capacité | Priorité 2 = % fondation total x 0,20 Priorité 3 = (% compétition total + % créatif/unique total) x 0,20 Priorité 4 = moyenne des scores d'amplitude de toutes les habiletés Priorité 5 = total des nouvelles habiletés selon les scores de capacité |
| Processus de classement | Les athlètes seront classés et évalués sur une base de 100 % selon les cinq (5) priorités énoncées ci-dessus. Chaque sexe de chaque voie d'admissibilité fera l'objet d'un classement distinct sur sa propre feuille, pour un total de quatre (4) feuilles de classement (Hommes/Femmes et Voies A/B), afin de comparer tous les athlètes admissibles à l'aide d'échelles de classement et de formules similaires adaptées à leur voie d'admissibilité et à leur sexe. Les rangs et les points WSPL seront enregistrés en date du 1er avril 2026. Les habiletés fondamentales ainsi que les habiletés de compétition, uniques et créatives seront évaluées en fonction de leur niveau de difficulté et de leur exécution, selon les renseignements fournis dans la demande de l'athlète. Cette évaluation tiendra compte de l'avis des experts techniques ainsi que de l'analyse vidéo afin de valider et de comparer les habiletés déclarées dans le tableau des habiletés soumis. La progression saisonnière mesurera l'amélioration des habiletés en fonction de la difficulté et de l'exécution des nouvelles habiletés acquises par chaque athlète au cours de la saison 2025-2026. | |
| Processus de sélection de l'équipe | | |
| Sélection de l'équipe par le comité | Sans égard à la voie d'admissibilité (A ou B), tous les athlètes admissibles et classés seront pris en considération par le comité de sélection pour les postes au sein de l'équipe nationale, selon l'ordre de leur classement final figurant sur les feuilles de classement. La priorité sera accordée aux athlètes classés dans la voie Équipe nationale, suivis de ceux classés dans la voie NextGen. Tout écart ou toute divergence entre les deux voies sera examiné par le comité de sélection dans le cadre du processus de sélection. Dans les cas où l'on observe une régression des résultats ou des habiletés d'un athlète, ou lorsqu'un écart existe dans le classement de sélection, le comité de sélection tiendra compte des éléments suivants. La taille globale de l'équipe en fonction du ratio athlètes-entraîneur, le quota prévu de Coupe du monde pour la prochaine saison de compétition, la voie de développement propre à l'athlète, ses résultats antérieurs, son classement dans le processus de sélection, son classement mondial actuel, son niveau d'habileté en compétition par rapport aux standards internationaux, le niveau des compétitions auxquelles il ou elle a participé, ainsi que ses caractéristiques de performance de haut niveau (Elite Performance Characteristics), notamment, mais sans s'y limiter. La mise en œuvre de son plan d'entraînement sur neige et hors neige ainsi que son engagement envers celui-ci (y compris sa participation aux séances organisées par l'équipe, aux échauffements, aux retours au calme et aux séances de récupération), sa capacité à cerner les écarts de performance et à établir activement un plan visant à les combler tout en développant ses forces, ainsi que sa contribution à un environnement d'équipe positif fondé sur les valeurs de l'organisation. | |
| Politique générale de sélection | Pour tous les détails concernant la politique de sélection et les procédures appliquées dans le cadre de la présente feuille d'admissibilité et de critères de sélection, veuillez consulter le Protocole général de sélection (PGS) du programme de haute performance de Canada Snowboard, dont le lien figure à l'annexe du présent document. | |
| Historique des révisions | | |
| Approuvé par et date | Tyler Ashbee - Directeur haute performance Park et Pipe | |
| Date d'entrée en vigueur | 27 octobre 2025 | |
| Annexe(s) à cette politique | Politique générale de sélection HP (PGS) | https://www.canadasnowboard.ca/files/CS%20General%20Selection%20Policy_FR_100325.pdf |